Se confronter au passé pour un avenir meilleur

Le rapport en bref

Vers la justice, la paix et la cohésion sociale dans la région de l'ex-Yougoslavie

Le rapport présente l'état d'avancement des efforts déployés dans la région pour se confronter aux violations flagrantes des droits humains et les graves infractions au droit international humanitaire commises dans le contexte de la désintégration de la Yougoslavie.

Il souligne que pour garantir un avenir meilleur et pacifique, **des efforts accrus et plus importants** de confrontation au passé sont nécessaires aujourd'hui dans la région.

La confrontation au passé est une question d'actualité

Les discours de division et de haine qui ont précédé les guerres des années 1990 reprennent de la vigueur dans la région près de trois décennies plus tard. Cela **menace la réconciliation et même la paix**, comme le montrent les événements récents.

L'incapacité à pleinement se confronter au passé violent a des **conséquences dévastatrices** sur le respect des droits humains, l'État de droit et la cohésion sociale dans les pays de la région.

La confrontation au passé est loin d'être un exercice tourné vers le passé ; il s'agit **d'une condition préalable essentielle à l'instauration d'une paix durable** dans des sociétés démocratiques cohésives et pluralistes, fondées sur le respect des droits humains.

Il est essentiel de se confronter au passé pour éviter que les atrocités ne se reproduisent. Il s'agit de respecter les droits des victimes et de créer un avenir dans lequel les conflits sont moins probables.

Principales conclusions

L'expérience de confrontation au passé dans la région a donné lieu à **certaines pratiques positives de portée globale**.

Les atrocités commises pendant les guerres des années 1990 ont donné lieu à un changement d'approche résolu vers **le rejet de l'impunité** pour les crimes les plus graves. On a aussi tiré des enseignements importants sur la gestion de la violence sexuelle liée aux conflits et de ses conséquences. En outre, la région est considérée comme un modèle pour le traitement des cas de personnes disparues.

S'attaquer à un passé marqué par des abus graves est un **processus à long terme** qui nécessite un engagement durable de la part des autorités nationales et de la communauté internationale.

Près de trente ans après les guerres, on observe un **recul notable dans les processus de confrontation au passé**, qui coïncide avec un recul plus général du respect des droits humains et de l'État de droit dans plusieurs pays de la région.

Au lieu de s'intensifier, les **poursuites pour crimes de guerre, la recherche des personnes disparues et les réparations pour**



Document thématique

COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS · COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME · COUNCIL OF EUROPE · CONSEIL DE L'EUROPE

La désintégration de la Yougoslavie

La désintégration de la Yougoslavie a été marquée par des guerres dévastatrices dans les années 1990 et au début des années 2000. Trois guerres majeures ont eu lieu : en Croatie (1991-1995), en Bosnie-Herzégovine (1992-1995) et au Kosovo* (1998-1999). Deux conflits de moindre ampleur ont eu lieu en Slovénie (juin-juillet 1991) et en Macédoine du Nord (à l'époque "l'ex-République yougoslave de Macédoine") (janvier-août 2001). Ces guerres ont été marquées par des atrocités sans précédent sur le continent européen depuis la Seconde Guerre mondiale.

Que signifie le « processus de confrontation au passé » ?

Il s'agit du processus qui consiste à faire face à l'héritage d'abus à grande échelle afin de garantir la justice et de servir la réconciliation - également appelé justice transitionnelle. Il comprend des mesures telles que des poursuites pénales, la recherche de la vérité, des réparations, l'éducation et la commémoration, ainsi que des réformes institutionnelles.

**Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, doit être comprise dans le plein respect de la Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjudice du statut du Kosovo.*

les victimes ont ralenti ou stagné ces dernières années. Cette situation est principalement due à un manque de volonté politique.

D'autres **mesures cruciales**, telles que la mise en place de commissions de vérité et de réconciliation, l'assainissement de la fonction publique, le traitement des causes profondes des guerres et la commémoration inclusive, sont **absentes**.

Le contexte actuel de la région n'est pas propice au processus de confrontation au passé violent. Non seulement de nombreux dirigeants politiques n'ont pas fait preuve d'engagement dans ce processus, mais ils continuent à manipuler le passé à des fins politiques. D'autres acteurs de la société, notamment les chefs religieux, les personnalités publiques et certains médias, contribuent également à la tendance au **déni des atrocités commises pendant les guerres et à la glorification des criminels de guerre condamnés**.

Les défenseurs des droits de l'homme qui travaillent sur ces questions sont de plus en plus confrontés à un environnement hostile.

Méthodologie

Ce document thématique s'appuie sur plus de 15 ans de travail de suivi systématique du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe sur les questions liées à la justice transitionnelle dans la région, y compris au travers d'échanges avec les autorités nationales.

Il fait suite à un précédent document thématique publié par le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme en 2012 et intitulé "Post-war justice and reconciliation in the region of former Yugoslavia" (Justice et réconciliation d'après-guerre dans la région de l'ex-Yougoslavie) (disponible en anglais, bosniaque, croate et serbe)

Construire un avenir où les conflits sont moins probables

Il incombe principalement **aux États de la région et à leurs représentants** de relancer les efforts visant à se confronter au passé violent, notamment dans le domaine des procès pour crimes de guerre, de la recherche des personnes disparues et des réparations.

Cela doit se faire sans manipulation, dans le but de garantir un impact maximal sur la justice et la réconciliation. Toutes les victimes doivent être étroitement associées, afin que leurs besoins et leurs points de vue constituent la base de ces efforts.

Le déni du génocide et d'autres atrocités commises en temps de guerre, ainsi que l'incitation à la haine contre d'autres groupes ethniques, doivent faire l'objet d'une **tolérance zéro**.

La **dimension intergénérationnelle de la confrontation au passé** requiert une attention urgente à ce stade afin de rompre la transmission continue des traumatismes et de la haine d'une génération à l'autre. Dans les domaines de l'**éducation intégrée**, de l'**enseignement de l'Histoire** et de la **commémoration**, les États devraient mettre en œuvre des lois et des stratégies qui contribuent à lutter contre le déni des atrocités et le révisionnisme du passé.

La promotion de l'interaction **entre les jeunes** de différentes communautés et de différents pays devrait être une priorité.

Il est crucial de renforcer le soutien politique et financier pour maintenir **une société civile forte travaillant sur la justice transitionnelle**. Les militants continuent de trouver des moyens créatifs de créer des environnements propices à la commémoration sans division, à la réconciliation et à la paix. La société civile est actuellement le meilleur espoir d'un avenir meilleur fondé sur les droits humains et l'État de droit.

La **coopération régionale** est un élément essentiel d'une confrontation réussie au passé dans la région, compte tenu du passé violent commun et de l'impact que les développements dans ce domaine dans un pays peuvent avoir sur les autres. Une meilleure coopération régionale est nécessaire dans tous les domaines sur cette question, y compris pour les procès pour crimes de guerre, la recherche des personnes disparues, l'échange d'enseignements et les activités d'éducation et de commémoration. Dans le même temps, les projets menés **au niveau local** peuvent avoir un impact concret et doivent être soutenus.

Télécharger le document thématique
https://bit.ly/IPTJ2023FR

Télécharger le résumé
https://bit.ly/IPTJ2023resume

COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME
COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE